



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

## Université pour tous

L'institut de sociologie de l'Université de Berne mène depuis les années 2000 la vaste enquête TREE, pour «Transition de l'école à l'emploi»<sup>1</sup>. La cellule de «data journalisme» de Tamedia en a publié un résumé dans *24 heures* du 28 août dernier. «L'école discrimine les enfants issus de ménage peu instruits» titre-t-elle. Elle y décrit le parcours fictif mais exemplaire de deux jeunes hommes, Thomas et Michael, de l'adolescence à la trentaine. Tous deux aspirent à devenir informaticiens.

Le premier, issu d'une famille d'universitaires – père ingénieur informaticien, mère enseignante de gymnase – finit par atteindre son objectif. Soutenu à l'école, il a pu entrer au gymnase. Hébergé par ses parents durant ses années d'université, il n'a pas eu besoin de travailler pour se loger et se concentrer pleinement sur ses études.

Le père du second est mécanicien, et sa mère femme au foyer. Il entame à 16 ans un apprentissage de dessinateur en bâtiment. A 21 ans, il gagne 4'000 francs par mois et vit proche de son lieu de travail. Douze ans plus tard, il travaille comme planificateur de travaux dans la construction. Il n'a pas réalisé son rêve d'adolescent.

Selon les résultats de l'enquête TREE, à 30 ans, 40% des enfants d'universitaires (HES y comprises) auraient un *bachelor* ou un *master*. Seuls 19% des enfants de familles

non universitaires auraient, au même âge, un titre équivalent.

Pour les enquêteurs, ces résultats sont désastreux en termes d'égalité des chances. *24 heures* cite le Pr. Rolf Becker, directeur du projet TREE: «Nous avons une école du XIXe siècle, il n'y a pas de justification scientifique pour les sélections.» En plein complotisme déconstructionniste, M. Becker dénonce ce système qui profite à la progéniture de la classe politique suisse, et que cette dernière n'aurait aucun intérêt réel à réformer.

Une dimension volontariste sous-tend cette conception de l'égalité des chances. Elle consiste en le fait de pouvoir faire «ce que l'on veut ou souhaite» sans subir de déterminismes extérieurs à notre volonté ou à nos aptitudes propres. Celles-ci sont dénoncées comme dépendant des livres de la bibliothèque familiale ou des outils de l'atelier paternel.

Dans une telle conception, la notion d'égalité des chances recouvre quasiment l'égalité de fait. Une fois les scories sociales éliminées, chaque homme est égal à son prochain et pourrait aspirer à partager ses rêves.

Ces aspirations, dont l'égalité des chances devrait garantir le succès, ne sont pourtant qu'unidirectionnelles. Et là réside le cœur de nos critiques. Les marques de réussite ne peuvent

être qu'universitaires. Ce présupposé est aussi court qu'incomplet.

Des historiens refusant la carrière pédagogique cauchemardant d'une retraite misérable. Des psychologues végètent dans des instances parapubliques sous-dotées. Des physiciens qui se rêvaient nouveaux Einstein se retrouvent à élaborer des algorithmes financiers. Les médecins voient leurs tarifs étatisés, leur charge administrative exploser et leurs décisions contestées. Fraîchement brevetés mais déjà découragés, l'immense majorité des avocats cède aux sirènes des compagnies d'assurances, de l'Etat ou des multinationales.

Mais il n'y a pas qu'à l'Université que l'intelligence ait droit de cité. Deux frères se lançant avec leur camionnette et leur brouette créent le groupe Orlatti. Nos vignerons placent leurs vins sur les meilleures tables du Canton, dont certaines sont parmi les meilleures d'Europe. Notre industrie de précision n'existe que grâce aux mains et au coup d'œil de ses ouvriers. Des milliers de petites entreprises nourrissent des dizaines de milliers de familles.

Alors que la modernité en a fait un absolu, l'égalité doit demeurer une notion relative. D'autres critères sont tout aussi pertinents que le diplôme pour juger d'une réussite. La rémunération des métiers universitaires a-t-elle déjà fait l'objet d'une comparaison avec celles des anciens apprentis? On aurait des surprises. De même avec l'épanouissement familial. A trente ans, le temps passé au bar de l'Université est inversement proportionnel à celui consacré à une vie de famille souvent encore réduite à un concubinage sans enfants.

Cette approche n'a en réalité qu'une issue: envoyer tout le monde au Gymnase puis à l'Université. Elle a le vent en poupe. Nous avons déjà dénoncé il y a quelques mois la croissance de 42% en onze ans du nombre d'étudiants de l'Université de Lausanne<sup>2</sup>.

Cela revient à nier les besoins fondamentaux du pays. Ils ne sont pas d'accumuler les universitaires, mais

de préserver la diversité et donc la solidité de son tissu social et économique. Le bien commun du Canton commande que nous n'importions pas des cohortes d'ouvriers étrangers auxquels des Vaudois formés à Dorigny ou Yverdon, non sans avoir été entretemps débarrassés de leurs déterminismes sociaux, donneront des ordres. Le discours sur l'égalité des chances dévalorise implicitement ce qu'il ne qualifie pas de réussite. Le sociologue mépriserait-il celui qui ne fait pas d'études?<sup>3</sup> On commencera peut-être par rappeler aux enseignants de la voie pré-gymnastique, tous universitaires, que l'apprentissage existe.

Mais au mantra politique de la «revalorisation de l'apprentissage» doit correspondre une revalorisation de la diversité des parcours, et des origines sociales. Il n'y a aucun mal à vouloir faire le même métier que ses parents, ou être indépendant à 18 ans. Cela peut aussi être un épanouissement que d'adhérer, parfois un peu inconsciemment, à ses déterminismes familiaux. Sportifs, musicaux, mentaux, associatifs, religieux, ils ne sont pas que scolaires. Ils témoignent de cette propension naturelle de l'humanité à la transmission.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> [https://www.tree.unibe.ch/l\\_tude\\_tree/index\\_fra.html](https://www.tree.unibe.ch/l_tude_tree/index_fra.html)

<sup>2</sup> «Ecole inclusive», *La Nation* n° 2258, du 26 juillet 2024.

<sup>3</sup> Olivier Delacrétaz se posait déjà cette question dans *La Nation* du 6 août 1974, commentant une thèse de M. Jean-Paul Gonvers, parue la même année à Lausanne et intitulée *Barrières sociales et sélection scolaire, étude des conditions sociologiques de la fréquentation des écoles secondaires dans le canton de Vaud*.

## La Suisse, Etat social

La Confédération helvétique passe souvent pour être un îlot de richesse, aux salaires élevés, à la fiscalité légère et, par conséquent, aux dépenses sociales limitées. Cela n'est pas tout faux, mais pas vraiment juste non plus si l'on regarde de près.

Fiscalement, les Cantons suisses sont au nombre des rares Etats qui imposent la fortune, le revenu de la fortune étant aussi taxé. La plupart des pays d'Europe ne le font pas, en particulier nos voisins d'Allemagne et de France, ni les Etats-Unis d'Amérique. Parmi les quelques Etats qui connaissent cet impôt, il remplace parfois l'impôt sur le revenu de la fortune mobilière (Liechtenstein, Norvège). Dans l'ensemble, la fiscalité est assurément légère à Zoug, mais pas particulièrement dans le Canton de Vaud...

Quant aux dépenses sociales, selon un relevé récent d'un institut de recherche économique, la Suisse est loin d'être économe. Calculées en francs

suisses et à parité de pouvoir d'achat (nous insistons sur cette précision essentielle), elles dépassent de 30% la moyenne européenne. Celle-ci est de CHF 17'400 par habitant, la Suisse affiche CHF 23'800, davantage que l'Autriche, que l'Allemagne, que le Danemark (CHF 22'500 dans ce pays très collectiviste). Elles ont doublé depuis 1995, en francs constants (c'est-à-dire corrigés de l'inflation).

Certes, ces dépenses incluent l'assurance-maladie et la santé publique, et notre système de santé est performant. Certes, en regard du PIB qui est florissant, nous sommes moins haut dans le classement et nous en avons les moyens. Il n'en reste pas moins que la facture sociale est l'une des plus lourdes d'Europe pour l'habitant de l'Helvétie, et certains partis partageux devraient cesser de nous présenter comme d'affreux libéraux.

J.-F. Cavin

## † Carnet noir

Nous devons déplorer la disparition, le 20 juillet dernier, d'André Hentsch, fils de William (†), frère de Pierre, et père de Gérard, nos amis, à qui nous exprimons toute notre sympathie.

Réd.

### Votations fédérales du 22 septembre 2024

<b>Initiative biodiversité</b> (voir <i>La Nation</i> n° 2259 du 9 août 2024)	<b>NON</b>
<b>Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP)</b> (voir article en page 3 de ce numéro)	<b>NON</b>

## Fusion ou... fission?

Le 22 septembre prochain, ce sont tous les Combiens qui sont appelés aux urnes afin de se prononcer sur la fusion des trois communes régionales. Ainsi l'Abbaye, le Lieu et le Chenit ne formeraient plus qu'une grande entité: la commune de la Vallée de Joux, qui deviendrait la plus grande commune vaudoise en superficie.

S'il semble que le camp du «oui» soit aujourd'hui suffisamment serein pour l'emporter au point de mener une campagne quasi inexistante, une question reste latente: pourquoi?

C'est à la suite du revers subi entre la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015 (lorsque sept des neuf projets de fusion vaudois ont été refusés) que le Conseil d'Etat a décidé d'inciter les fusions en couvrant jusqu'à hauteur de moitié les frais d'étude<sup>1</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, pas moins de 2131 communes ont été recensées en Suisse, soit cinq de moins qu'en 2023 et 162 de moins qu'il y a dix ans<sup>2</sup>. Dans le Canton, ce sont 300 communes qui sont recensées, pour 383 en 2003<sup>3</sup>. Le pari du Conseil d'Etat semble donc porter ses fruits.

Philosophiquement, la fusion de plusieurs communes est justifiée par le fait que les décisions étatiques se devraient d'être le plus décentralisées possibles et prises à proximité des principaux concernés. Or, les petites communes, dont la superficie et les moyens ne permettent pas de prises de décisions efficaces et autonomes, se retrouvent par la force des choses à transférer leur compétences, impliquant *de facto* un déni de démocratie des habitants dont les intérêts ne sont plus gérés localement<sup>4</sup>.

On ne peut qu'acquiescer à ce constat...dont l'inverse est vrai aussi. Et c'est précisément pour cela que la Vallée de Joux est un exemple particulièrement intéressant, dans la mesure où aucune des trois communes ne manque ni de temps, ni de personnel, ni de moyens ou de compétences<sup>5</sup> qui justifieraient de s'allier pour survivre. Dès lors, cette centralisation, bien que mesurée, ne va-t-elle pas à l'encontre du principe même qui voudrait qu'une commune, autonome et économiquement viable, puisse exister pour le bien et dans l'intimité de sa population?

Si ces trois communes sont économiquement viables, ce n'est sans doute pas le cas de tous les habitants de la région, dont les revenus dépendent principalement du secteur de l'horlogerie, qui connaît dernièrement une baisse de régime soudaine. Partant, l'un des arguments phares des partisans de la fusion reste la réduction des coûts communaux et une fiscalité plus avantageuse. Force est de constater que sur ces points-là aussi, personne ne sait réellement où il met les pieds. Les études qui ont été réalisées sur le sujet vont d'ailleurs dans le sens opposé. Bien qu'un regroupement des services et la suppression de doublons soient censés améliorer la santé économique d'une commune qui a fusionné, il semble que les acteurs de la nouvelle entité fraîchement créée peinent à décider quelles administrations garder et dans quel budget couper, au point qu'une augmentation et non pas une réduction des coûts est souvent observée en cas de fusion<sup>6</sup>.

En termes d'imposition, le nouveau coefficient communal a été arrêté à 66,5%. Ce sont les habitants de la commune de l'Abbaye qui seraient les grands gagnants de l'opération, voyant leur coefficient d'impôt communal baisser d'une dizaine de pourcents si l'on tient compte de la moyenne des dernières années. Les habitants des communes du Lieu et du Chenit quant à eux verraient leur coefficient baisser respectivement d'un et de deux pourcents et demi<sup>7</sup>. Pour prendre un exemple pratique, un couple de retraités sur la commune de l'Abbaye vivant des prestations sociales usuelles économiserait donc un peu moins de quatre cents francs par année<sup>8</sup>.

Ces maigres et hypothétiques économies ne peuvent justifier l'éloignement des citoyens de leurs élus, ni la perte d'identité et des singularités liées à chaque commune et village.

S'il est vrai qu'un Combiens se sent Combiens avant de se sentir Baillet ou Traîne-Sachet, il n'en demeure pas moins que chaque habitant de cette belle Vallée est attaché à sa commune d'origine, et

qu'il sait que la mentalité d'un bout à l'autre du lac n'est pas la même. Ce n'est pas un Pontonnais comme moi qui vous dira le contraire.

**Evan Lumignon**

<sup>1</sup> Aide-mémoire sur les fusions de communes pour les autorités communales vaudoises du 16.04.24

<sup>2</sup> Chiffres de l'Association des Communes Suisses, <https://www.chgemeinden.ch>

<sup>3</sup> [<?>](https://www.vd.ch)

<sup>4</sup> Rühli Lukas, *Encore 2294 communes en Suisse*, in: <https://www.avenir-suisse.ch>

<sup>5</sup> Rapport COMPAS sur la fusion des communes de l'Abbaye, du Chenit et du Lieu, p. 19ss.

<sup>6</sup> Richard Alexandra, *Les fusions de communes ne génèrent pas vraiment d'économie*, in: <https://www.rts.ch>

<sup>7</sup> Rapport COMPAS sur la fusion des communes de l'Abbaye, du Chenit et du Lieu, tableau 2-10, p. 20.

<sup>8</sup> <https://pourles3communes.ch/parlons-impots/>

## Ça bouchonne à Bruxelles

J'ai d'abord pensé que j'étais malhabile; les gens modestes commencent toujours, quand quelque chose ne va pas, par s'accuser eux-mêmes. Là, c'était le bouchon de la bouteille en polyéthylène téréphtalate (PET) de mon jus d'orange qui ne se détachait pas du goulot, si bien que j'avais un peu de peine à verser le liquide. A la deuxième bouteille, je me suis dit que la machine du fabricant était peut-être dérégulée; les choses allaient sans doute s'arranger. A la troisième bouteille, pas de progrès. Pire: une bouteille d'eau minérale, en PET aussi, souffrait du même vice (si l'on peut dire à propos de vis). La bataille continuait.

C'est alors qu'une amie, riche d'affinités outre-Sarine, m'a rendu attentif à un article du *Beobachter*. Ce confrère, observateur avisé de la vie publique, révélait que la fermeture des bouteilles en PET faisait l'objet d'une mesure impérative de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024: les bouchons doivent rester attachés au flacon. Et la décision semble atteindre la Suisse par contagion. Il s'agirait de protéger l'environnement. Personne, à vrai dire, n'a jamais déterminé quelle part de la marée de plastique ces petites choses représentent; probablement trois fois rien, d'autant plus que pour rendre les bouteilles, il est bon

de les écraser pour en réduire le volume, et donc de les reboucher après en avoir expulsé l'air. Ce qu'on sait, en revanche, c'est que l'injonction européenne a coûté des millions aux fabricants de bouteilles, contraints d'acheter et de mettre au point de nouvelles machines. Est-ce ainsi qu'on promet la compétitivité de l'industrie continentale?

Le plus clair de cette affaire, c'est qu'elle complique ma gentille vie ménagère, surtout quand il s'agit de reboucher le flacon. Accessoirement, on peut philosopher sur les bureaux de Bruxelles. Il s'y est donc trouvé un technocrate désœuvré effleuré subitement par une petite idée; il l'a habillée d'un vernis écologique à la mode; toute la hiérarchie a acquiescé, les plus rétifs n'osant pas aller à contre-courant; les offices juridiques ont mis la prescription en forme; les services linguistiques en ont assuré la traduction dans les innombrables langues de l'Union; et quand la chose est venue devant la Commission, tout était déjà si bien ficelé qu'il n'y avait plus qu'à entériner l'ukase. Comme l'UE est impuissante devant les grands problèmes de l'heure, les guerres, les migrations, le terrorisme, les déficits publics, il faut bien s'occuper.

**J.-F. Cavin**

## Le volume XIII de l'Encyclopédie vaudoise

La *Balade Héraldique Vaudoise* forme le cent soixante et unième volume des *Cahiers de la Renaissance vaudoise*. Mais pas seulement, car sa densité et son originalité en font aussi un complément coloré et vivant de la fameuse *Encyclopédie*; j'imagine bien que son maître d'œuvre, c'est-à-dire Bertil Galland, n'y a nullement songé. Il est vrai que l'héraldique y apparaît ici et là, et notamment, comme il se doit, dans les pages consacrées aux Savoie, à la Baronnie de Vaud, à Louis de Vaud, au Comte vert et au Comte rouge. Ces quelques pages du volume IV nous mettent l'eau à la bouche.

Et voilà que le chef-d'œuvre d'Olivier Delacrétaz nous offre à la fois un panorama fouillé des armoiries des communes et des familles vaudoises, mais aussi, dans une didactique épurée, une grande leçon, développée en chapitres intelligemment conçus: d'abord une *Introduction à l'esprit héraldique*, puis *Au fil des siècles*, une remarquable évocation de cette *Science auxiliaire de l'histoire*; à laquelle font suite, avec la compétence impressionnante d'un homme qui n'est pas du métier à proprement parler, le *Vocabulaire et la Grammaire*, chapitre qui à lui tout seul, sans la moindre pédanterie, vous entraîne joyeusement au blasonnement. L'avant-dernier chapitre éclaire d'un jour nouveau et coloré les

difficultés que l'héraldiste a rencontrées dans l'élaboration de nouvelles armoiries que nécessite la fusion de plusieurs communes.

Avec la retenue qu'on lui connaît Olivier Delacrétaz prétend nous offrir une balade, mais c'est beaucoup plus qu'une balade. On a affaire à une œuvre initiatrice très aboutie, non pas exhaustive, mais vraiment aboutie, non seulement dans le texte, mais aussi dans les nombreuses reproductions d'armoiries vaudoises, particulièrement soignées, et qui nous plongent dans la poésie du blason. C'est pur régal.

**Daniel Laufer**

Le succès de l'ouvrage a démontré l'intérêt indéfectible que les Vaudois portent à leur patrimoine héraldique. Les six cents exemplaires tirés en mai dernier s'étant écoulés en moins de deux mois, les Cahiers de la Renaissance vaudoise ont pris leurs responsabilités en réimprimant cinq cents nouveaux exemplaires de Balade en héraldique vaudoise. Si vous n'avez pas encore pu vous procurer cette magnifique synthèse sur l'art du blason, dépêchez-vous de passer commande avant la prochaine rupture de stock.

[www.ligue-vaudoise.ch/cahiers](http://www.ligue-vaudoise.ch/cahiers)

## Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

- 18 septembre: **Le républicanisme contre le libéralisme**  
Avec M. Benjamin Ansermet, titulaire d'un bachelor en science politique et d'un master en administration publique
- 25 septembre: **Intelligence artificielle générative: risques et opportunités**  
Avec M. Alain Mermoud, membre de la direction du Cyber-Defence Campus d'armasuisse sciences et technologies
- 2 octobre: **Transports publics: financement, évolution de la demande et perspectives de développement**  
Avec M. Gabriel Rosetti, responsable des projets mobilité et planification des transports chez Traject SA  
Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## Trois façons de décider en assemblée

Quand une assemblée prend ses décisions à l'unanimité, on parle de « décision par consensus ». L'unité des décideurs garantit en quelque sorte la pertinence de la décision. Impropre à la décision d'urgence, l'exigence du consensus peut être bénéfique pour les décisions de fond. La durée évacue les éléments passionnels ou trop circonstanciels.

Ce système collaboratif évite les rancœurs, puisqu'il n'y a pas de vaincus. Il évite aussi les remises en question, puisque tout le monde est d'accord. Mais sa pratique exige la bonne volonté de chacun, car chacun jouit de fait d'un droit de veto qui lui permet de bloquer tout le processus.

Cela dit, le nombre n'a pas forcément raison et il peut être heureux qu'un seul fasse obstacle à l'erreur de tous.

Il se peut aussi qu'une vérité ait besoin de l'affrontement de positions contradictoires pour se révéler. Or, une assemblée soucieuse d'unanimité risque de préférer un arrangement médiocre à la perspective d'un conflit, peut-être éclairant, mais contraire à l'esprit bienveillant du consensus.

Il se peut encore qu'un accord final ait nécessité tant d'efforts, de compromis voire de sacrifices qu'il devient en

lui-même la vérité recherchée, indépendamment du fond. « Où est l'unité, là est la vérité », se dit l'assemblée qui, du même coup, s'enferme en elle-même et devient, sur le point traité, sa propre référence.

Enfin, le système exige le présentiel. C'est dire que l'assemblée ne doit pas être trop nombreuse. Les logiciels de téléconférence permettent certes de l'étendre un peu, mais c'est au détriment de la proximité physique, laquelle contribue au sentiment, essentiel dans le système du consensus, de faire partie d'un tout.

Le système majoritaire est moins exigeant et plus pratique. Il est brutal, quand la majorité est minime, ou quand la minorité reste convaincue d'avoir raison. Mais il permet de respecter les délais, car on arrive toujours à trouver une majorité: il suffit de décompter les voix. Quand la minorité est importante, il y a des risques pour que la décision revienne sur le tapis, surtout quand la décision prend à rebrousse-poil l'idéologie dominante, individualiste, collectiviste et centralisatrice.

**Le nombre n'a pas forcément raison et il peut être heureux qu'un seul fasse obstacle à l'erreur de tous.**

Les systèmes majoritaire et unanime sont l'un et l'autre égalitaires. Le rôle du président est très limité. Sa fonction est d'introduire, conduire et clore les débats, puis de lire le résultat du vote à haute voix. Pour ce qui est de la décision, sa voix ne vaut pas plus que celle du membre lambda.

Les deux systèmes ont aussi en commun de fusionner deux fonctions distinctes. C'est le même organe qui délibère et qui décide. Cette fusion trouble les débats et délaie les responsabilités.

À la Ligue vaudoise, nous distinguons nettement les fonctions: la délibération est le fait de l'assemblée, et la décision revient au président. Celui-ci écoute les avis et conseils des membres de l'assemblée. Ceux-ci parlent franchement, n'ayant pas besoin de biaiser leur position pour obtenir un consensus ou une majorité, étant donné que ces notions ne jouent aucun rôle dans la décision finale.

Quant au chef, prenant seul la responsabilité de la décision et de ses conséquences, au confluent des arguments, au fait des vieux principes

éprouvés mais aussi à l'écoute de son imagination, il conclut, en général dans le sens de ce qui s'est dessiné au cours de la discussion. Il ne le fait pas toujours, car il entend aussi ses intuitions personnelles... et les avertissements obscurs de son estomac.

L'objection immédiate est: « C'est bien beau, mais que se passe-t-il quand le chef est incompetent ou corrompu ou fou, puisque l'assemblée n'a aucun contrôle sur lui et que ses décisions sont sans appel? » À cette critique, recevable sur le plan abstrait, notre réponse est existentielle: le système n'a de sens que fondé sur l'existence préalable de relations de confiance unissant le chef et ses collaborateurs. Cette confiance découle de l'amitié engendrée par les actions communes, de l'engagement personnel à long terme qui empêche qu'une seule décision ne débouche sur une rupture, et des qualités de jugement et de commandement du chef. La pratique nourrit la confiance, la confiance justifie l'autorité. Si la confiance n'existe pas, le système est mort-né. Si la confiance existe, c'est le système le meilleur.

Olivier Delacrétaz

## LPP: réformer n'est pas dénaturer

Le 22 septembre prochain, le peuple est appelé à voter sur une modification de la LPP. Dans le souci de satisfaire chacun (les élections fédérales de 2023 n'étaient alors pas loin), le projet des Chambres fédérales, combattu par référendum, accumule des défauts qu'on considérera à raison comme réhabilitoires. Il serait plus sage et moins dommageable à long terme de remettre l'ouvrage sur le métier. Une meilleure réforme est sans conteste possible.

Le système de prévoyance vieillesse helvétique repose sur trois piliers, différents et complémentaires. Le premier pilier – l'AVS – assure le socle minimum des prestations; il est financé par répartition, c'est-à-dire que les cotisations prélevées sont versées dans un fonds qui paie les rentes mensuelles aux ayants droit. Hormis quelques réserves, les transferts sont immédiats: les travailleurs financent les rentiers. Le deuxième pilier, organisé par la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), est financé par capitalisation: chaque assuré cotise pour lui-même auprès d'une caisse de pensions et son avoir de vieillesse s'accumule durant la vie professionnelle. Il servira à déterminer les rentes une fois l'âge de la retraite atteint. Le troisième pilier est une affaire individuelle et représente les économies volontaires de chacun qui pourront, elles aussi, contribuer à maintenir le train de vie lorsque la retraite sonne. Ce système a fait ses preuves. Il nécessite toutefois quelques aménagements, rendus nécessaires par le vieillissement de la population qui implique l'allongement de la période de perception des rentes.

La réforme proposée consiste d'une part à réduire le taux de conversion de 6,8 à 6%, c'est-à-dire le taux légal qui, appliqué au capital accumulé, détermine le niveau de la rente (p. ex. capital accumulé 500'000 francs: rente actuelle 500'000 x 6,8% = 34'000 francs par an; au nouveau taux, 30'000 francs par an). Cette réduction

est imposée par l'évolution du marché des capitaux qui ne permet pas, sur le long terme, de garantir les rentes au niveau actuel. Outre cette mesure, le projet vise à renforcer l'épargne et donc le capital accumulé, en particulier en tenant mieux compte des nouvelles habitudes de travail et notamment du travail à temps partiel: le seuil de cotisation serait ainsi abaissé et des mesures de compensation prévues pour la moitié environ des rentiers pénalisés par la baisse du taux de conversion.

### Un défaut de conception majeur

Le défaut majeur de cette réforme tient à la confusion entre capitalisation et répartition. Soucieux d'accorder des mesures de compensation à la plupart de ceux qui auraient à supporter une diminution potentielle des rentes liée à la réduction du taux de conversion, le projet introduit dans la LPP un mécanisme de supplément de rentes financé par répartition (or, on a vu que la répartition est la caractéristique du 1<sup>er</sup> pilier). Cette compensation serait versée à une moitié environ de la génération de transition, celle qui partira à la retraite dans les 15 ans suivants la mise en œuvre du système. Ce mélange des genres malvenu représente une erreur conceptuelle; ce faisant, on affaiblit un système qui, on l'a dit, a largement fait ses preuves. On charge encore un peu plus les assurés actifs (par des prélèvements supplémentaires pour payer les suppléments de rente des retraités), alors que l'un des buts de la réforme est justement de renforcer les mécanismes de capitalisation.

Il faut avoir à l'esprit que le taux de conversion détermine le minimum légal des rentes du 2<sup>e</sup> pilier. On estime que ce minimum ne concerne qu'environ 10% des retraités, la très forte majorité d'entre eux bénéficiant de dispositions plus favorables qui, même en tenant compte de la diminution prévue du taux de conversion, n'entraîneront pas de diminution de rente. Les mesures de compensation

prévues, versées sous forme de supplément forfaitaire, concernent cependant tous les nouveaux rentiers et non ceux qui en auront réellement besoin: par cet effet arrosoir – mécanisme qui coûtera tout de même environ 800 millions de francs par année – on accorde des suppléments non indispensables à la plupart, tandis que l'on crée des inégalités de traitement entre les personnes fraîchement retraitées et celles sur le point de prendre leur retraite. Ceci sans compter que le mécanisme imposerait une nouvelle couche

bureaucratique pour prélever et reverser les cotisations et les suppléments de rente auprès des institutions de prévoyance.

On le constate, le système proposé est entaché de nombreux défauts. Mal ciblée, complexe administrativement et pratiquement, conceptuellement erronée, la réforme bâclée qui nous est proposée ne mérite aucun soutien: nous voterons NON à la réforme de la LPP le 22 septembre prochain.

Jean-Hugues Busslinger

## Encore des mercredis

La première fois que l'on vient un mercredi soir dans les locaux de la Ligue, on ne sait pas forcément à quoi s'attendre. Peut-être a-t-on été amené par un ami, peut-être est-on venu pour un sujet particulier. Ensuite, on revient d'autres semaines, en découvrant la Ligue, en commençant à créer des liens et à retrouver des gens. Cela peut aussi mener à prendre une part plus active que celle de lecteur de *La Nation*.

Plus largement, les entretiens permettent de découvrir ou d'approfondir les sujets de politique actuels, des questions philosophiques, artistiques, scientifiques... ou des aspects de la vie du Canton.

Ils permettent également de rencontrer les intervenants, ce dont on n'aurait pas forcément l'occasion ailleurs. Venir est aussi un témoignage de remerciement, voire de respect, pour les gens qui prennent le temps de nous présenter leur sujet.

Si l'on connaît déjà le sujet et que l'on partage l'orientation de l'intervenant, la conférence permet de muscler son argumentaire et sa vision, de détailler les thèmes. Écouter quelqu'un qui n'est pas de notre tradition de pensée permet en revanche de confirmer ou au

contraire de nuancer notre position, en luttant contre notre tendance au biais de confirmation. On tend toujours à trop écouter ou rechercher ce qui nous conforte.

Parfois, les sujets ne nous attirent pas *a priori*. C'est souvent là que l'on peut découvrir un nouvel angle et pratiquer un certain électisme, car il reste toujours à apprendre.

Après une pause estivale, les entretiens reprennent bientôt, sous l'humble responsabilité de l'auteur de ces lignes. Les rendez-vous sont toujours le mercredi à 20h. Nous nous réjouissons de vous y voir nombreux!

Benjamin Ansermet

## LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

## Nous avons les conséquences

Depuis le début des années septante, sur le front scolaire, le principe d'égalité inspire la politique, en dépit des inégalités, différences et hiérarchies qui subsistent sur les arrières et empêchent un désordre illimité.

L'ordre, c'est l'organisation judicieuse des différences; le désordre, c'est l'uniformisation que produit l'égalité. La disparition de multiples différences est envisagée: entre l'homme et la femme, l'être humain et l'animal (et aussi le robot), le patron et l'apprenti, le maître et l'élève, les parents et leurs enfants, les gouvernants et les gouvernés, les handicapés et les personnes valides. Chacun a le droit de devenir ce qu'il veut.

A l'école, que M. Borloz (PLR) succède à Mmes Lyon et Amarelle (PS), que Mme Hiltzold (PLR) prenne la place de Mme Torracinta (PS) à Genève, l'égalité,

appelée aussi *inclusivité*, mène le bal.

Dans *24 heures* du 19 août, Mme Francine Jeanprêtre, ancienne conseillère nationale socialiste puis conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique, prend la défense des maîtresses s'occupant d'élèves de 4 à 6 ans, *qui s'usent à la tâche*. On ne trouve presque aucun homme aux degrés 1P à 3P, ce qui donne à Mme Jeanprêtre l'occasion de rager contre *les stéréotypes*: il faudrait donc 50% de mâles pour que le métier soit pris au sérieux?

Certains enfants sont perturbateurs, gravement indisciplinés, crient et font des crises de colère; d'autre souffrent de handicaps comme l'autisme et l'hyperréactivité. A ces enfants, l'éducation fondamentale fait défaut, de sorte qu'il est difficile de leur apprendre à lire, écrire et compter.

Et les parents? Certains sont *indifférents*, estimant que c'est le rôle de l'école d'éduquer tous les enfants. D'autres sont *dépassés* ou *absents*. Mme Jeanprêtre oublie les parents querelleurs qui veulent imposer aux enseignants une manière *cool et sympa* d'éduquer, sans punir. Selon Mme Jeanprêtre, il faut *ouvrir le dialogue* et *recourir à des thérapeutes*. On ne reviendra pas sur le concept chéri d'*école inclusive* qui, paraît-il, a fait ses preuves. C'est un bon modèle s'il est bien appliqué. Tous les parents et enseignants seraient d'accord sur ce point et il n'est nul besoin de s'interroger. Seulement l'institution n'intervient pas assez pour aider ses employés. *Elle réfléchit, s'occupe de tout, mais il faut être patient*, comme l'affirme le ministre vaudois en fonction. Les enseignants se découragent et tombent malades. Selon Mme Jeanprêtre toujours, *on manque de moyens* alors que ces dernières années *les finances de l'Etat ne se sont jamais aussi bien portées*. *L'école est prise en étau* entre l'économie qui exige des jeunes bien formés, les familles éclairées et la société qui offre aux tout-petits des images violentes. En outre, le métier d'enseignant n'est pas respecté; les vocations pédagogiques diminuent. Mme Jeanprêtre en conclut que *le mandat de l'école publique, l'égalité des chances*, n'est pas rempli. On construit de plus en plus d'écoles pour fermer des prisons (Ah! Victor Hugo), en oubliant que les écoles ne sont pas seulement *des murs*, mais qu'elles abritent *des personnes*, élèves et enseignants.

Quant à nous, nous constatons que les prisons ne ferment pas, bien au

contraire. Nous avons enseigné plus de 35 ans et nous entendons toujours les mêmes discours. Dans un numéro récent de *24 heures*, un chercheur bernois affirme qu'il faut éviter toute sélection dans l'école publique parce que l'accès à l'Université, Graal absolu, reste un privilège des enfants de familles universitaires. Il faut plus d'égalité, plus de moyens. Dans l'idéal idéologique moderne, cette exigence ne se discute pas, mais plus on prétend la satisfaire, plus l'égalité s'éloigne.

Est-ce le bon objectif? Non. L'école, dans sa poursuite incessante de l'égalité, est vouée au désordre. Elle subit les conséquences de l'égalitarisme, rébellion maladroite contre le réel différencié et hiérarchique, négation de l'autorité qui comprend aussi le pouvoir de punir. Durant toute notre carrière, nous avons entendu le précepte selon lequel un bon maître ne punit jamais. C'est faux.

Comment l'école pourrait-elle obtenir le soutien des familles que l'exigence d'égalité et l'individualisme consumériste détruisent à petit feu? En régime égalitaire et individualiste, l'école ne peut survivre. On y lutte contre le désordre en réverant les causes du désordre.

L'institution se transformera en centre de soins d'une part et en dispositif technique d'autre part, visant à délivrer des compétences grâce aux robots, aux écrans et à l'intelligence artificielle, avec le moins d'interactions humaines possible.

Jacques Perrin

## Echos vaudois des JO de Paris 2024

Vous le savez sans doute, les Jeux olympiques d'été 2024 se sont déroulés à Paris du 26 juillet au 11 août derniers. Nous aimerions revenir ici sur les résultats des sportifs vaudois durant ces joutes, et évoquer quelques souvenirs personnels comme simple spectateur.

### Résultats sportifs

La délégation vaudoise aux JO de Paris était composée de quinze athlètes, huit femmes et sept hommes, tous de nationalité suisse et domiciliés dans notre Canton, auxquels on peut ajouter un seizième concurrent, appelé à remplacer un malade.

Une sportive vaudoise a remporté une médaille de bronze, Zoé Claessens (née en 2001), 3<sup>e</sup> en cyclisme BMX (*Bicycle Motocross*). A son retour au Pays, elle a eu droit à une réception officielle en présence notamment de la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier Brodard.

Cinq (ou plutôt six) athlètes vaudois ont décroché un diplôme olympique (classement entre la 4<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> place), à savoir:

- Raphaël Ahumada (né en 2001), 4<sup>e</sup> en aviron, catégorie «deux de couple, poids léger», associé au Nidwaldien Jan Schäuble;
- Maud Jayet (née en 1996), 4<sup>e</sup> en voile, catégorie ILCA 6 (bateau olympique féminin en solitaire), inconsolable d'avoir échoué au pied du podium et «médaille en chocolat»;
- Mélody Johnner (née en 1984), 5<sup>e</sup> en équitation, dans l'épreuve par équipes du concours complet (saut d'obstacles, dressage et cross-country);
- Cathia Schär (née en 2001), 7<sup>e</sup> dans l'épreuve du relais mixte du triathlon (natation – dans la Seine... –, cyclisme et course à pied); sauf erreur de notre part, Sylvain Fridelance (né en 1995) a aussi fait partie de cette équipe, appelé comme remplaçant de dernière minute (avec la Zurichoise Julie Derron et le Soleurois Max Studer);
- Arno de Planta (né en 1999), 8<sup>e</sup> en voile, catégorie 49<sup>er</sup> (dériveur léger monotone, skiff hommes).

Les neuf autres sportifs vaudois ont mis en pratique la phrase attribuée à Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux olympiques modernes: *L'important est de participer*. Il s'agit, dans l'ordre alpha-

bétique, de Sarah Atcho-Jaquier (athlétisme), Tiago Behar (natation), Adrien Briffod (triathlon), Charles Devantay (athlétisme), Morgane Métraux (golf), Binta Ndiaye (judo), Léonie Pointet (athlétisme), Félix Svensson (athlétisme) et Stan Wawrinka (tennis).

### Souvenirs personnels

L'auteur de ces lignes a eu le privilège de passer une petite semaine aux Jeux olympiques avec une partie de sa famille. Il a pu assister à des compétitions de tir à l'arc, de beach-volley, de tennis et de football.

Malgré les craintes exprimées avant les Jeux, tout était bien organisé: transports publics efficaces, signalétique rose fluo bien visible partout, bénévoles accueillants, services de sécurité présents mais discrets, public bon enfant.

Vous l'avez peut-être vu à la télévision, les Jeux ont mis en évidence la beauté des sites parisiens. Le tir à l'arc se déroulait aux Invalides (ensemble architectural créé par Louis XIV en 1670 pour recueillir les soldats blessés). Le beach-volley (volleyball par équipes de deux sur un terrain de sable) avait lieu dans une magnifique arène au pied de la Tour Eiffel (construite pour l'exposition universelle de 1889). La flamme olympique, en forme de montgolfière très spectaculaire, trônait au jardin des Tuileries (créé au XVI<sup>e</sup> siècle), en face du Musée du Louvre et de sa fameuse pyramide.

Nous n'avons pas vu de nos yeux les épreuves hippiques à Versailles, ni l'escrime au Grand-Palais, ni l'athlétisme au Stade de France à Saint-Denis, mais nous en avons vu de belles images et reçu des échos positifs de la part de tiers. Bref, les Jeux olympiques ont rappelé la beauté de plusieurs sites emblématiques de la Ville Lumière.

On peut évidemment déplorer le gigantisme des Jeux, leurs dérives commerciales, ou certains aspects scandaleux de la cérémonie d'ouverture. Mais on peut aussi souligner la trêve bienvenue qu'ils ont représentée dans les querelles politiques de la France, la cohabitation paisible des athlètes et des spectateurs venant de plus de 200 pays, ainsi que l'engouement populaire créé par les Jeux. Paris et la France valaient bien une messe sportive.

Antoine Rochat

## De la matophobie au félinicide

Les défenseurs du climat ont eu une nouvelle idée. Ou plutôt ils ont inventé une nouvelle déclinaison de leur seule et unique idée.

Après avoir scientifiquement décrété que, pour sauver l'humanité d'une fin atroce, nous ne devons plus nous déplacer en voiture; que nous devons bannir les voyages en avion; que nous devons oublier toute forme de promenade en forêt; que nous ne devons plus nous aventurer à plus de quinze

pour la protection du climat réfléchit à lancer une initiative populaire demandant un moratoire sur les chats et les chiens.

Pourtant les activistes climatiques hésitent, car ils savent que le sujet est sensible. Ils craignent que les mêmes personnes qui sont prêtes à sacrifier leur liberté, leur plaisir, leur confort, leur avenir et leurs enfants... puissent soudain réagir négativement à la perspective de perdre leurs matous.

Dans l'immédiat, pour ne prendre aucun risque, les défenseurs du climat vont se rabattre sur des revendications plus classiques – une extension de la taxe sur le CO<sub>2</sub> et la création d'un département de la durabilité au sein de l'administration fédérale (prière de ne pas rire). Mais le sujet des chats reviendra. Tôt ou tard, au nom de la préservation de la biodiversité<sup>1</sup>, on exigera que nous les exterminions – en les empoisonnant au «ChatGHB» pour dissuader tout «recyclage» dans du ragoût. Nous verrons alors les *Grands-mamans pour le climat* affronter les *Grands-mamans pour les chats* (à supposer que les deux groupes soient clairement distincts) et traquer les pauvres bêtes jusque sur les gouttières de nos toits, en chantant: «Ah, ça ira, ça ira, ça ira, les Aristochats on les pendra!»

### LE COIN DU RONRON

minutes à pied de chez nous; que nous devons nous résigner à vivre dans des logements beaucoup plus petits et non chauffés; que nous devons recouvrir de peinture rouge les tableaux célèbres exposés dans les musées; que nous devons évidemment proscrire toute consommation de viande, de vin, de chocolat et d'autres bonnes choses; et que nous devons enfin envisager de vivre dans un pays sans vaches, sans paysans et idéalement sans êtres humains; après ces quelques premières recommandations, donc, les experts qui nous promettent un monde meilleur commencent à nous habituer à l'idée que nous allons aussi devoir nous passer de nos animaux de compagnie, et en particulier des chats, accusés de troubler l'équilibre naturel.

Selon la presse (l'info est sortie à la... *mi-août*), l'Association suisse

<sup>1</sup> Dans le cas tragique où l'initiative pour la biodiversité serait acceptée le 22 septembre, les petites filles n'auront probablement plus le droit de porter des habits ou des sacs *Hello Kitty*.